Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Publié le

ID: 059-215906223-20230227-2023_007-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU NORD

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation :

17 février 2023

DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES

Séance du 27 février 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

Etaient Présents: M.M. DUEZ P. – FOVEZ A. – M^{me} DELAVAL MF. – BILLOIR R. – M^{me} MORELLE V.– NIEUWJAER M. – DENOYELLE M. – DECEUNINCK R. – M^{me} BRENDLER L. – M^{me} RUELLE N. – M^{me} LEROY R.– M^{me} BONNET M. – DUQUESNOY A. Formant la majorité des membres en exercices.

•

Etaient Absents: M^{me} FROMONT V. – M^{me} SOURDEAU A.

<u>Procurations</u>: M^{me} SOURDEAU A. pour M DECEUNINCK R.

Secrétaire de séance : DECEUNINCK R.

OBJET: Service des eaux et assainissement – signature et attribution de l'accord cadre

En date du 12 janvier 2023, une consultation a été lancée sur la plateforme des marchés publics pour le service des eaux et assainissement, intitulée : Accord cadre – Etudes et maitrises d'œuvre travaux eau potable/assainissement et VRD. Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) était disponible sur le profil acheteur de la commune.

Trois candidats ont été sollicités à savoir :

- AMODIAG Environnement
- IRH Ingénieur Conseil/ ANTEA
- CET 62

Seuls AMODIAG Environnement et IRH Ingénieur Conseil/ANTEA ont remis un dossier avant la date limite de remise des offres fixée au 26 janvier 2023 avant 12h00.

Les offres des 2 candidats ont été analysés selon les critères de jugement des offres :

Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Publié le

ID : 059-215906223-20230227-2023_007-DE

- Prix des prestations (40 %)
- Valeur technique de l'offre analysée au travers du mémoire technique (60 %)

Sur la base de l'analyse technique et financière des offres (cf. tableau ci-dessous), M. le Maire propose de retenir celle du bureau d'étude IRH Ingénieur conseil/ ANTEA. Il s'agira de notifier l'engagement du candidat pour une durée de 1 an reconductible. Les missions seront notifiées par ordre de service selon les montants des missions prédéfinis ou en fonction des demandes du maître d'ouvrage. Les élus sont invités à se prononcer.

		Amodiag Environnement	IRH Ingénieur Conseil
Critère prix	40	25	40
Critère technique	60	45	55
Total	100	67	95

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d':

- Retenir l'offre du bureau d'étude IRH Ingénieur Conseil/ANTEA.
- Autoriser M. le Maire à signer l'accord cadre « Etudes et maitrises d'œuvre travaux eau potable/Assainissement et VRD » et tous les documents afférents à ce dossier, étant entendu que les crédits ont été prévus au budget.

POUR : 14 voix	CONTRE :	NUL :	ABSTENTION :

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, VILLERS-EN-CAUCHIES, le 03 mars 2023. Le Maire, Pascal DUEZ



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 1 3 MARS 2023 Et de la publication le 1 3 MARS 2023

